

Frais de déplacements

Gratuit pour les apprentis !

Mode d'emploi pour vous faire rembourser vos trajets en bus ou en train...

Depuis mars 2010, l'IFAPME prend en charge les frais de déplacements des apprentis en formation à l'IFAPME. Les trajets que vous effectuez en bus ou en train vers votre Centre de formation pour suivre les cours de connaissances générales, professionnelles et intégrées **en apprentissage** sont donc gratuits ou remboursés. Petit mode d'emploi à votre attention et à celle de vos parents...

■ Vous utilisez un bus TEC pour venir au Centre de formation IFAPME ?

L'IFAPME rembourse 100% du coût de vos 'tickets sans contact' Multi8 ou Multiflex.

Comment faire ?

1. Vous achetez **au fur et à mesure** les 'tickets sans contact' nécessaires pour vos déplacements vers votre Centre de formation IFAPME ;
2. **Une fois par semestre***, il vous sera demandé de compléter un formulaire mentionnant vos données bancaires et le nombre de cartes utilisées. Celles-ci devront bien évidemment être jointes au formulaire (* au plus tard le 31 janvier pour le 1er semestre et le 31 juillet pour le 2ème semestre).

➔ L'IFAPME versera ensuite le remboursement sur le compte bancaire que vous aurez indiqué !
➔ ATTENTION : Pas de remboursement des abonnements / Les tickets de bus traditionnels, les cartes Mobib et Mobib Basic ne sont pas acceptés.

■ Vous vous déplacez en train ?

La formule la plus adéquate est celle de la carte CAMPUS.

Cette carte permet d'effectuer 5 fois le même trajet aller/retour sur une période de 7 semaines.

Comment faire ?

1. A votre demande, le Centre de formation IFAPME va vous délivrer une **attestation SNCB** de fréquentation des cours en apprentissage ;
2. Cette attestation vous permettra d'obtenir auprès d'une gare SNCB **une "carte-mère" et les cartes CAMPUS** dont vous avez besoin pour vous rendre dans votre Centre.

➔ Pour le reste, pas de soucis ! La SNCB facture directement le coût des cartes à l'IFAPME !

■ Et si vous vous déplacez en train et en bus ?

Pas de problème !

Le cumul d'une carte Campus SNCB avec des cartes TEC est possible !

Des questions ?

Prenez contact avec votre délégué à la tutelle (Service IFAPME) ou avec les responsables de votre Centre de formation IFAPME.

Coordonnées complètes :
www.ifapme.be/services
www.ifapme.be/centres

N'oubliez pas de transmettre ces informations à vos parents !



Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

Un réseau de Services et de Centres de formation répartis sur 16 sites dans toute la Wallonie.

www.ifapme.be
Tout sur les formations et l'alternance

0800 90 133
Appelez gratuitement nos conseillers

 reseau.ifapme  @IFAPME









Avec l'aide de l'Union Européenne, de la Wallonie et du Plan Marshall 2.vert